

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

13 février 2015
Français
Original: anglais et français

Comité permanent
62^e réunion

**Aperçu des opérations du HCR au Moyen-Orient et en
Afrique du Nord (MENA)**

A. Analyse de la situation

République arabe syrienne/Iraq

En 2014, la détérioration constante de la situation en République arabe syrienne et autour de ce pays a été aggravée par les événements en Iraq. Compte tenu de l'impact de l'évolution actuelle sur la stabilité de la région et des efforts déployés pour trouver une solution politique en République arabe syrienne, le HCR continuera à travailler avec les partenaires pour contenir la détérioration de la situation dans la région concernant l'action humanitaire et la protection.

Les Syriens sont devenus la population de réfugiés la plus importante placée sous le mandat du HCR, avec environ 3,8 millions de personnes dans la région uniquement. Le nombre de réfugiés irakiens se situe à plus de 200 000 personnes dans les pays voisins, dont plus de la moitié a été enregistrée en 2014 à cause de la recrudescence des conflits en Iraq.

Le caractère prolongé de la crise syrienne a nécessité un changement d'approche, comme le montre le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (P3R)¹ pour 2015-2016. La stratégie régionale de ce plan tourne autour des plans nationaux de réponse des cinq principaux pays d'accueil, réunissant leurs gouvernements et près de 200 partenaires de l'action humanitaire et du développement. Il s'agit d'une initiative unique en matière de coordination, qui vise à renforcer la résilience et le développement basé sur la stabilisation pour compléter l'assistance humanitaire.

À l'intérieur de la République arabe syrienne, 12,2 millions de personnes ont besoin de l'assistance humanitaire, y compris 7,6 millions de déplacés internes. En Iraq, le nombre estimatif de nouveaux déplacés internes en 2014 a atteint 2,1 millions de personnes, dont plus de 900 000 dans la région du Kurdistan. Près d'un million de personnes demeurent déplacées au centre de l'Iraq à cause des violences antérieures.

En République arabe syrienne et en Iraq, le HCR continue à soutenir le cadre de coordination interinstitutions en faveur des déplacés internes et la mise en œuvre de plans de réponse stratégiques, et dirige les secteurs de la protection, de la coordination et de la gestion des camps ainsi que des abris/articles non alimentaires. L'Organisation continue d'utiliser tous les moyens possibles et travaille à travers les lignes de conflits et les frontières, conformément aux résolutions 2139, 2165 et 2191 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies, pour maximiser la fourniture de l'assistance et de la protection à l'intérieur de la République arabe syrienne.

En 2014, le HCR a distribué les articles de première nécessité à 4,5 millions de personnes en République arabe syrienne, y compris à plus de 1,1 million de déplacés internes vulnérables dans plus de 100 régions difficiles d'accès. Plus de 200 000 personnes ont été atteintes à partir de la Turquie et de la Jordanie. En Iraq, l'Organisation a soutenu la

¹ Voir <http://www.3rpsyriacrisis.org/the-3rp/strategic-overview/>.

construction de 10 camps et a fourni, à la suite de l'évaluation des besoins et du contrôle en matière de protection, une assistance ciblée incluant le soutien psychosocial, l'assistance juridique, les conseils et l'assistance en espèces.

Le HCR et ses partenaires ont lancé pendant cet hiver une grande opération régionale d'assistance pour soutenir plus de 1,6 million de réfugiés syriens avec des espèces, des abris améliorés, des réchauds, des couvertures et des équipements de protection contre les intempéries. Ils ont également fourni des articles ménagers essentiels à 420 000 déplacés internes en Iraq et des paquets spéciaux pour l'hiver à 500 000 déplacés internes en République arabe syrienne.

Libye

La situation sécuritaire en Libye demeure extrêmement instable. En janvier, environ 400 000 personnes s'étaient déplacées à l'intérieur du pays, aux dires des autorités locales et des organisations non gouvernementales nationales (ONG). Ce chiffre inclut les Tawerghan, déplacés en 2011, dont la plupart se sont une fois de plus déplacés depuis le début des conflits à Tripoli et à Benghazi. Au sein de l'équipe de pays pour l'action humanitaire des Nations Unies, le HCR dirige toutes les activités relatives à la protection et coordonne le Groupe de travail sur la protection pour la Libye. Ce groupe a été créé pour les organismes et les ONG travaillant temporairement à partir de Tunis pour soutenir les collègues nationaux travaillant en Libye, coordonner les activités de protection et répondre aux besoins humanitaires en Libye. Pendant les cinq derniers mois de 2014, le HCR a fourni l'assistance humanitaire à plus de 27 900 déplacés internes, par deux convois transfrontaliers et des mécanismes nationaux. Le HCR et ses partenaires continuent à effectuer des contrôles pour la protection dans des centres officiels de détention de migrants, et une ligne téléphonique directe tenue par le HCR aide dans cette tâche. Un plan d'urgence régional est mis à jour, au vu de l'instabilité en Libye.

Près de 37 000 réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés par le HCR en Libye, dont plus de la moitié proviennent de la République arabe syrienne, et le reste de plus de 30 autres pays. La Libye est également un grand pays de transit pour les migrants et demandeurs d'asile traversant la Méditerranée pour l'Europe. Selon les autorités italiennes, environ 170 100 personnes sont arrivées par mer en 2014, dont 85 % seraient parties de la Libye.

Yémen

La situation au Yémen demeure instable, avec des défis croissants en matière de protection résultant de l'affaiblissement de l'État de droit et de l'accroissement de la traite et du trafic d'êtres humains. L'impasse politique a dégénéré en de nouveaux conflits, provoquant de nouveaux déplacements. Conformément à son « approche consistant à rester pour servir », le HCR continue à accorder de l'assistance permettant de sauver des vies et un soutien indispensable en matière de protection aux déplacés internes et aux réfugiés. Le Yémen abrite actuellement plus de 330 000 déplacés internes et environ 248 000 réfugiés. Le HCR met également en place des réseaux locaux, y compris au sein de la communauté des réfugiés, pour accroître la capacité de réponse et faciliter l'accès aux réseaux disponibles de sécurité pour la protection.

Le Yémen continue à être un pays de destination et de transit pour les personnes se déplaçant sur les itinéraires de migration mixte. En 2014, environ 91 600 personnes sont arrivées par mer, ce qui constitue une augmentation significative par rapport aux 65 300 nouvelles arrivées enregistrées en 2013. Des personnes nouvellement arrivées en 2014, environ 19 600 étaient des Somaliens, 71 900 des Éthiopiens et 45 d'autres nationalités. En 2014, environ 250 personnes avaient été reconnues comme ayant été noyées ou ayant disparu en mer au large des côtes yéménites, lorsque leurs bateaux surpeuplés et impropres à la navigation ont chaviré en haute mer.

Mouvements secondaires et protection en mer

Le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord continuent d’être la région d’origine, de destination, de premier asile et de transit des réfugiés et des migrants. La traite et le trafic d’êtres humains, ainsi que l’augmentation du nombre de décès en mer, sont de plus en plus préoccupants. L’Afrique du Nord est particulièrement touchée par les mouvements migratoires, y compris de personnes en transit pour l’Europe. Les Syriens, les Érythréens, les Palestiniens et les Somaliens en constituent un nombre de plus en plus important. Environ 15 % de ces personnes sont des mineurs.

Le HCR a redoublé d’efforts pour fournir des conseils aux personnes relevant de sa compétence en Libye et en Égypte, et négocie avec les autorités en charge des frontières pour empêcher le refoulement. En Tunisie, il travaille avec des partenaires sur la conception de procédures opérationnelles permanentes pour fournir protection et assistance aux personnes secourues en mer. Ces procédures seront utilisées par toutes les parties prenantes, y compris les autorités publiques.

Pour relever les défis que présentent les migrations mixtes au Yémen, le HCR et l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) soutiennent l’application par le Gouvernement de la Déclaration de Sanaa de 2013. En novembre 2014, un atelier sur le thème « Protection en mer – Promouvoir la coopération et l’identification de bonnes pratiques » s’est tenu à Sanaa, avec la participation du Gouvernement, des partenaires et de la société civile. Les conclusions de l’atelier et les leçons tirées de la mise en œuvre de la Déclaration de Sanaa ont fourni des éléments importants au Dialogue du Haut Commissaire sur la protection en mer, qui a eu lieu en décembre 2014.

Le HCR a contribué à l’Initiative Union africaine-Corne de l’Afrique sur la traite et le trafic de migrants, qui a conduit à l’adoption en octobre 2014 de la Déclaration et du Plan d’action de Khartoum. En novembre, il a pris part à la Conférence de Rome sur l’Initiative Union européenne-Corne de l’Afrique sur l’itinéraire des migrations et a proposé des alternatives juridiques pour les solutions devant être mises en œuvre à l’appui de la Déclaration de Rome.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Environnement favorable à la protection

Dans les pays accueillant les réfugiés syriens, le HCR a continué à investir dans le renforcement des systèmes nationaux, à coopérer avec les autorités sur l’enregistrement et le renouvellement des pièces (à l’aide de la biométrie), à s’impliquer dans la protection communautaire et à renforcer les programmes de protection basés sur les preuves.

En Turquie, la nouvelle loi sur les étrangers et la protection internationale ainsi que le règlement temporaire pour la protection des Syriens ont constitué une étape importante dans la protection des réfugiés, en ce qu’ils fournissent un cadre juridique et administratif permettant aux réfugiés d’avoir accès aux services. En Jordanie, le Gouvernement a prorogé la durée de validité des certificats de réfugiés de 6 à 12 mois.

Le Maroc est dans le processus d’adoption d’une législation sur l’asile. Depuis le mois de juin 2014, le HCR travaille avec les autorités sur l’enregistrement et la régularisation des réfugiés. La Tunisie se dirige aussi vers l’adoption d’un cadre juridique pour l’asile. Le HCR soutient la mise en place d’un système national de protection, avec la formation des juges et d’autres acteurs en matière de droit international des réfugiés. En Mauritanie, il a organisé des ateliers avec les autorités nationales impliquées dans la révision de la législation sur l’asile. En Israël, il continue à plaider pour que les demandeurs d’asile soient traités conformément aux normes du droit international des réfugiés et des droits de l’homme.

Le HCR a renforcé sa capacité en matière d’enregistrement et de détermination du statut du réfugié dans la région. Des mesures ont été prises pour assurer efficacement l’enregistrement des réfugiés dès leur arrivée dans les pays d’asile. En 2014, plus de

716 000 personnes ont été enregistrées dans la région MENA. Après sa mise en œuvre en Jordanie et au Liban, la technologie de balayage biométrique de l'iris a été déployée en Égypte et en Iraq pour enregistrer les réfugiés syriens. D'autres pays comme l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc utilisent la biométrie par empreintes digitales. Jusqu'ici, 69 % des réfugiés dans la région ont été enregistrés grâce à la technologie biométrique.

Dans une région faisant face à de multiples situations de déplacement à grande échelle, des méthodologies et des outils ont été conçus et mis en œuvre avec succès pour accroître la capacité de traitement en matière de détermination du statut de réfugié, particulièrement en Égypte, en Jordanie et au Liban. En Égypte, la détermination du statut de réfugié a été utilisée pour gérer la situation en termes de protection de 85 personnes restées dans le camp de Salloum. Ces personnes ont été par la suite transférées au Caire, et le camp a été officiellement fermé. Au Yémen, le HCR a négocié avec succès la libération de 172 demandeurs d'asile érythréens détenus et a étudié leurs demandes de statut de réfugié.

En Mauritanie, la première phase de désactivation pour le camp de M'bera s'est achevée le 31 janvier 2015. À la suite de la désactivation de près de 3 600 personnes, environ 51 800 demeurent dans la base de données du camp du HCR. Le travail se poursuit, la phase actuelle devant prendre fin en juin.

Des efforts sont en cours dans la région pour appliquer le Plan d'action mondial du HCR pour mettre fin à l'apatridie. L'Organisation soutient la recherche pour améliorer les données sur l'apatridie, et fournit l'assistance technique aux États pour prévenir et réduire les cas d'apatridie. En termes de prévention, elle travaille avec les gouvernements pour accroître l'enregistrement des naissances, et fournit des conseils sur d'éventuelles réformes législatives permettant de corriger les lacunes dans les lois sur la nationalité. En décembre 2014, les participants venus de 14 pays et de la Ligue des États arabes ont pris part à Istanbul à un atelier régional sur l'apatridie, organisé par le HCR et les universités de Tilburg et de Boğaziçi. Les débats lors de cet atelier ont porté sur les meilleures pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie. Le Plan d'action mondial du HCR a été présenté aux participants.

Concernant la situation d'urgence en Syrie, le HCR travaille avec les États d'accueil pour assurer l'enregistrement des naissances en temps voulu ; plus de 115 000 enfants réfugiés syriens sont nés en exil depuis le début de la crise. Le HCR s'efforce avec la société civile de mettre en place des programmes d'aide juridique permettant aux familles d'enregistrer de nouvelles naissances. En Jordanie, ces mesures, associées à l'appui solide du Gouvernement, ont multiplié par huit les cas d'établissement d'actes de naissance aux enfants nés dans les camps.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

En octobre 2014, une conférence² sur la protection des enfants et des adolescents réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord s'est tenue aux Émirats arabes unis. Elle a souligné la nécessité de protéger l'enfant, examiné les moyens de renforcer les systèmes de protection et sensibilisé aux risques spécifiques auxquels les enfants sont exposés à cause des déplacements forcés.

Le HCR a continué à standardiser les procédures d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant et à soutenir les équipes de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant pour les enfants non accompagnés et séparés. Au milieu de l'année 2014, il a effectué avec ses partenaires plus de 4 100 opérations d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant et a renforcé les processus de détermination de cet intérêt au Yémen et dans les pays touchés par la crise syrienne. En Algérie et en Tunisie, il a apporté un appui technique aux autorités nationales chargées de la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.

² La conférence a été co-organisée par le HCR et *The Big Heart Foundation*. Elle se tenait sous le patronage de Son Altesse Cheikh Dr Sultan Bin Mohammed Al Qasimi, membre du Conseil suprême et Émir de Sharjah.

En coordination avec les partenaires, le HCR aide les autorités nationales à prévenir et à combattre les violences sexuelles et de genre par la promotion de l'égalité entre les sexes, l'appui aux systèmes nationaux de protection, les interventions communautaires, l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données et le renforcement du plaidoyer. Dans les pays accueillant les réfugiés syriens, 66 360 personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre ont bénéficié d'appuis spécialisés en 2014. En République arabe syrienne, le HCR soutient la prévention des violences sexuelles et de genre et la réponse à ce fléau, en tant que chef de file du Groupe de protection. Il travaille avec les partenaires pour veiller à ce que les personnes ayant survécu à ces violences reçoivent des conseils, des soins médicaux et de l'assistance juridique. Depuis 2013, 12 200 survivants à Damas ont reçu de tels appuis. Un soutien psychosocial a été apporté à plus de 8 400 survivants en Iraq. Au Liban, 70 lieux sûrs ont été prévus pour les personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre, où elles bénéficient de la formation et d'une prise en charge psychosociale.

Solutions durables

Le HCR continue à encourager le partage de la charge avec les pays accueillant les réfugiés syriens, par des possibilités de réinstallation ou d'autres formes d'admission. Pour 2015 et 2016, 100 000 places pour la réinstallation sont recherchées pour les réfugiés syriens, et les États sont exhortés à étudier diverses autres mesures en plus des programmes de réinstallation. En 2014, l'Organisation a présenté près de 23 200 réfugiés de la région MENA pour la réinstallation. Les deux principales populations de réfugiés ayant bénéficié de la réinstallation étaient les Syriens et les Iraquiens. Des mesures ont été prises pour assurer l'intégrité des données sur les cas, notamment par des évaluations multifonctionnelles contre la fraude.

À cause des conditions sécuritaires dans les pays comme la République arabe syrienne et le Yémen, les méthodes alternatives d'entretien, comme la vidéoconférence numérique et l'utilisation des centres de transit d'urgence, ont été élargies. En Afrique du Nord, le HCR explore l'utilisation stratégique de la réinstallation pour satisfaire les besoins de protection des réfugiés ayant survécu à la traite d'êtres humains et aux violences sexuelles et de genre, ainsi que des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexués (LGBTI). À Abu Dhabi, il a réinstallé avec succès 46 personnes d'origine tamoule qui avaient été sauvées en mer.

Au Yémen, le HCR a adopté un nouveau cadre sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens, qui encourage une approche « hors des camps ». Il travaille sur un projet pilote pour le rapatriement volontaire d'environ 1 000 réfugiés dans certaines régions en Somalie. Il a continué à accorder la protection et l'assistance à 90 000 réfugiés sahraouis vulnérables, vivant dans cinq camps près de Tindouf en Algérie. Depuis son lancement en 2004, le programme de mesures de confiance a permis à environ 20 700 personnes de bénéficier des visites familiales.

En 2015, le projet « germes de solutions » en Mauritanie mettra l'accent sur quatre principaux domaines : l'éducation, les moyens d'existence, la coexistence pacifique avec les populations d'accueil et l'environnement de la protection. Le projet vise à renforcer l'autonomie des réfugiés et à améliorer leur bien-être socio-économique. Au Maroc, le Gouvernement travaille sur l'intégration des réfugiés récemment régularisés. Au Yémen, le plaidoyer du HCR pour l'intégration des services de base dans le système national a donné aux enfants réfugiés le libre accès aux écoles publiques. L'Organisation a davantage soutenu l'intégration par l'assistance aux écoles ayant un fort taux d'inscription d'enfants réfugiés.

La priorité est également accordée aux solutions durables dans les situations de déplacés internes. En août 2014, le Groupe de travail interinstitutions sur les solutions durables pour les déplacés internes a organisé un atelier avec les parties prenantes intéressées au Yémen pour explorer les voies de retour des déplacés internes résidant dans le camp de Mazrak.

Mobilisation de l'appui public, politique, financier et opérationnel par des partenariats stratégiques

Le HCR s'est appuyé sur les partenariats existants avec le Conseil de coopération des États arabes du Golfe et en a créé de nouveaux avec des ONG et des associations de défense des droits de l'homme pour plaider en faveur des personnes relevant de sa compétence. Ce plaidoyer auprès des entités du secteur public et du secteur privé dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe a continué à donner lieu à des contributions substantielles pour les opérations du HCR. L'Organisation salue la tenue de la Troisième Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'action humanitaire en faveur de la Syrie, qui aura lieu en mars au Koweït.

Le HCR travaille avec le Croissant-Rouge saoudien pour la préparation d'un atelier sur la gestion en situation d'urgence. Aux Émirats arabes unis, un atelier similaire a été tenu en janvier 2015 dans la cité humanitaire internationale à Dubaï. Des plans sont en cours pour mettre au point un réseau MENA d'acteurs locaux et régionaux de la société civile pour promouvoir le plaidoyer sur les questions de déplacement, renforcer les capacités nationales et partager les leçons apprises sur une gamme variée de questions, notamment la réponse et la protection en situation d'urgence.

C. Information financière

Le budget révisé de 2015 pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, approuvé en octobre 2014 par le Comité exécutif, était de 1 886,5 millions de dollars E.-U. Ce budget était basé sur les estimations au milieu de l'année 2014. Il a ensuite été révisé pour passer à 2 089,3 millions de dollars E.-U., compte tenu de réduction des besoins pour la situation syrienne en Jordanie et au Liban et de l'augmentation des besoins pour la situation iraquienne résultant du nouveau budget supplémentaire pour l'Iraq.
